MUNICIPALITÉ DES CÈDRES
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES **28 août 2025**
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 28 août 2025 à 18h à l'Hôtel de ville sis au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Sont présents :
Les conseillers, Michel Proulx, Marcel Guérin, Loïc Dewavrin et Jacques Bouchard, formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Bernard Daoust

Sont absentes :
Les conseillères Lyndsay Simard et Julie Paradis

Sont également présents :
Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance
Chantal Tremblay, adjointe de direction

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été notifié à chaque membre du Conseil municipal dans les délais légaux et elle est tenue selon la loi.

2025-08-266 **Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 août 2025**

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 août 2025 comme suit:

Le point 2.2 a été retiré de l'ordre du jour

1. Ordre du jour
1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 août 2025.

2. Règlements municipaux
2.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 528-2025 relativement à l'interdiction de passage de véhicules lourds sur le ponceau Wallot

3. **Ressources matérielles et immobiliers**
3.1 CDGU Ingénierie urbaine : Octroi d'un mandat d'accompagnement et de surveillance des travaux de réparation ponctuelle sur le réseau d'eau potable de la rue des Rubis et la rue des Émeraudes

3.2 Octroi du contrat pour le déménagement du Pavillon des bénévoles

4. Affaires municipales
4.1 Demande relative à l'implantation d'une nouvelle caserne en sécurité-incendie sur une servitude affectant le lot 2 048 362 adressée à Hydro-Québec

4.2 Modification de la résolution numéro 2025-06-177 / BC2 : assistance professionnelle en urbanisme pour la rédaction et l'application règlementaire

Période de questions aux citoyens sur les points à l'ordre du jour uniquement

Parole au Conseil

Levée de la séance
Adopté à l'unanimité

2025-08-267 **Avis de motion du projet de règlement numéro 528-2025 relatif à l'interdiction de passage de véhicules lourds sur le ponceau Wallot**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27 .1)

[1] Le conseiller, Michel Proulx, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour l'adoption du règlement numéro 528-2025 relatif à l'interdiction de passage de véhicules lourds sur le ponceau Wallot ;

[2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2025-08-268 **CDGU Ingénierie urbaine : Octroi d'un mandat d'accompagnement et de surveillance des travaux sur le réseau d'eau potable des rues des Rubis et des Émeraudes**

ATTENDU les bris d'aqueduc survenu sur les rues des Rubis et des Émeraudes ;

ATTENDU la nécessité de retenir des services professionnels en ingénierie pour la préparation d'un devis technique ainsi que la surveillance des travaux;

ATTENDU la demande de prix effectuée conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'OCTROYER à CDGU Ingénierie urbaine, le mandat de services professionnels en génie civil pour l'accompagnement et la surveillance des travaux sur le réseau d'eau potable sur les rues des Rubis et des Émeraudes, pour un montant estimé de 11 400 $ (taxes en sus), tel qu'il appert à l'offre de service numéro PR-VD25103-OSR1.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

_____
Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2025-08-269 **Octroi du contrat pour le déménagement du Pavillon des bénévoles**

ATTENDU QUE les travaux de rénovation au Pavillon des bénévoles débuteront à la mi-septembre ;

ATTENDU QUE le bâtiment doit être libéré afin de permettre les travaux de rénovation ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit conclure une entente d'occupation à l'école Marguerite-Bourgeoys et que le déménagement est prévu dans la semaine du 8 septembre 2025 ;

ATTENDU la demande de prix effectuée conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'OCTROYER à 9205-2471 Québec Inc. (FARS Harmony Movers) le mandat de déménagement du Pavillon des bénévoles vers l'école Marguerite-Bourgeoys pour un montant total de 9 325 $ (taxes en sus), tel qu'il appert à la demande de prix numéro 2025-08-82.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

_____
Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2025-08-270 **Demande relative à l'implantation d'une nouvelle caserne de sécurité-incendie sur une servitude affectant le lot 2 048 362, adressée à Hydro-Québec**

ATTENDU QUE la Municipalité doit planifier la construction d'une nouvelle caserne de sécurité-incendie afin de conformer ses installations aux normes de santé et sécurité au travail ;

ATTENDU QUE l'analyse préliminaire d'implantation identifie le lot 2 048 362, propriété de la Municipalité, comme un site stratégique pour la réalisation du projet ;

ATTENDU QUE ce lot est actuellement grevé d'une servitude en faveur d'Hydro-Québec ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir l'autorisation d'Hydro-Québec par levée de servitude sur une partie du lot 2 048 362 pour réaliser ce projet ;

ATTENDU QU'Hydro-Québec demande une nouvelle servitude sur le lot 2 048 362, appartenant à la Municipalité, pour l'implantation de la nouvelle ligne de transport d'électricité de 120 kV ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal refuse de donner son accord à cette nouvelle servitude avant d'obtenir un accord d'Hydro-Québec pour l'implantation d'une nouvelle caserne de sécurité-incendie sur une partie du lot 2 048 362;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE la Municipalité adresse à Hydro-Québec une demande officielle afin d'obtenir son autorisation relativement à l'implantation d'une nouvelle caserne de sécurité-incendie sur le lot 2 048 362, et ce par une levée de servitude sur le lot visé ;

QUE le refus d'accorder une servitude pour la nouvelle ligne de transport d'électricité soit maintenu jusqu'à ce qu'Hydro-Québec autorise l'implantation d'une nouvelle caserne de sécurité-incendie sur le lot 2 048 362;

QUE la direction générale soit mandatée pour transmettre ladite demande et pour fournir à Hydro-Québec toute documentation technique et plan nécessaires.

Adopté à l'unanimité

2025-08-271 **Modification de la résolution numéro 2025-06-177 / BC2 : assistance professionnelle en urbanisme pour la rédaction et l'application réglementaire**

ATTENDU QUE la résolution numéro 2025-06-177 désigne les ressources de la firme BC2 pour assurer une assistance professionnelle en urbanisme, notamment pour la rédaction et l'application réglementaire ;

ATTENDU QUE des changements ont été apportés au sein du personnel de la firme BC2 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner des nouvelles ressources dédiées à la Municipalité ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2025-06-177 comme suit :

QUE le Conseil municipal autorise Roxane Maranda, Sébastien Rhéaume et Sacha Ricard de la firme BC2 à appliquer les règlements d'urbanisme relevant du Service de l'urbanisme et de l'environnement, conformément au tableau des officiers et fonctionnaires autorisés à appliquer les règlements d'urbanisme et certains règlements administratifs.

Adopté à l'unanimité

2025-08-272 **Levée de la séance extraordinaire**

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

QUE la présente séance extraordinaire soit levée à 18h40.

Adopté à l'unanimité

Bernard Daoust
Maire

Jimmy Poulin
Greffier-trésorier